

TABLE DES MATIERES

Thuin et son patrimoine forestier d'origine monastique

Introduction

| | |
|--|---|
| 1. Importance historique et économique du patrimoine forestier thudinien ... | 4 |
| Les origines monastiques de la forêt thudinienne ... | 4 |

Thuin et son patrimoine forestier

Première partie: Bois périphériques selon les anciens actes de délimitation

| | |
|--|----|
| I. Partage des bois de 1292 | |
| A. La masse à partager ... | 6 |
| B. Sentence de partage ... | 7 |
| C. Toponymie forestière de l'acte de partage ... | 7 |
| 1. Bois de Viller ... | 7 |
| 2. Bois des Agaizes et de Beaudribus ... | 8 |
| 3. Bois de Jambonval ... | 9 |
| 4. Bois de Branchiastal ... | 10 |
| 5. Bois de Forest ... | 11 |
| II. Actes ultérieurs de délimitation: 1450 - 1505 - 1693 | |
| A. Dispositifs des actes de délimitation ... | 14 |
| 1. Acte de l'An 1450 ... | 14 |
| 2. Acte de l'An 1505 ... | 14 |
| 3. Acte de l'An 1693 ... | 15 |
| B. Toponymes extraits des actes de délimitation ... | 16 |
| 1. Bois de Reumont et de la Corbeillerie ... | 16 |
| 2. Les Maroëlles de Biesme ... | 16 |
| 3. Bois des Douze bonniers ... | 16 |
| 4. Le Luiseul ... | 16 |
| 5. La Grosse Borne ... | 17 |
| 6. Le Béni-Chêne ... | 17 |
| 7. Le bois du Feuillu ... | 17 |
| 8. Le Rieu à Froment ... | 17 |
| 9. Les Waibes ... | 18 |
| 10. La Petite Grosse Borne ... | 18 |
| 11. Pouillon-Fontaine ... | 19 |
| 12. Les fonds de Hourbes ... | 19 |

Deuxième partie: Les massifs forestiers et les tailles. Toponymie et évolution historique

| | |
|--|--------|
| 1. Autrefois sous juridiction directe de Thuin ... | ... 21 |
| A. Massif de la Sambre, rive gauche: Les Waibes ... | ... 21 |
| I. Toponymes anciens des tailles (conservés) | |
| 1. Noliaumont ... | ... 22 |
| 2. Mont-Vireux ... | ... 22 |
| 3. Taille Gabelle ... | ... 23 |
| 4. Taille Gossart ... | ... 24 |
| 5. Le Courriaux ... | ... 25 |
| 6. Taille de Beaufaux ... | ... 25 |
| 7. Le Nespériat ... | ... 26 |
| 8. La Blanche-Fontaine ... | ... 26 |
| 9. Le Roc à leups ... | ... 27 |
| 10. La Frégenne ... | ... 28 |
| II. Toponymes anciens disparus | |
| 1. La Houblonnie ... | ... 29 |
| 2. La Taille à frannes ... | ... 29 |
| 3. La Taille Brichaux ... | ... 30 |
| 4. La Taille Jean Doye ... | ... 30 |
| 5. La Taille de la Petite Grosse Borne ... | ... 31 |
| 6. La Taille Notre-Dame ... | ... 31 |
| B. Massif de la Sambre - rive droite | |
| 1. Bois du Feuillu ... | ... 32 |
| 2. Bois de la Roquette ... | ... 33 |
| 3. Bois de Jean Boival ... | ... 33 |
| C. Massif de la Biesmelle | |
| 1. Le Luiseul ... | ... 34 |
| 2. Ardinsart ... | ... 34 |
| 3. Bois de la Foulerie ... | ... 35 |
| 4. Autres bois diversement groupés | |
| a) Grand Bon Dieu ou Bois de l'Hermitage ... | ... 35 |
| b) Tailles mobiles ... | ... 36 |
| 2. Autrefois sous juridiction du Seigneur-Abbé de Lobbes | |
| A. Observations préliminaires ... | ... 37 |
| B. Bois de Thuin sur Ragnies ... | ... 37 |
| 1. Bois de la Folie ... | ... 37 |
| 2. Bois de Grignard ... | ... 38 |
| C. Anciens bois de Thuin sur Biercée | |
| 1. Bois du Charniat ... | ... 39 |
| 2. Taille Palette ... | ... 39 |
| <u>Conclusion provisoire</u> ... | ... 40 |

INTRODUCTION

1. Importance historique et économique du patrimoine forestier thudinien.

Au cours de sa longue histoire, la ville de Thuin a subi bien des désastres, surtout par suite de guerres car elle était une citadelle liégeoise de région frontalière. De ce fait, son économie interne a souvent reçu de rudes coups à une époque où l'on ne pouvait guère espérer de secours du pouvoir central, lui-même confronté aux problèmes et aux difficultés du temps. Si nos ancêtres ont toujours réussi à sortir de toutes les impasses économiques et financières, ils le doivent incontestablement à leur patrimoine forestier important. Sous l'ancien régime, ils possédaient près de 1000 bonniers de bois. Rien que le massif des Waibes comprenait 550 bonniers, ce dernier valant à la mesure de Thuin 75 ares 39 centiares.

A l'exception d'une partie mise en culture sur les plateaux à l'époque de la Révolution (1789-1794) l'ensemble de ce patrimoine n'a guère changé car les vallées de la Sambre et de la Biesmelle où se situait la majeure partie de ces bois, n'étaient guère propices à la culture et ces massifs forestiers demeurés presque intacts au cours du temps ont généralement conservé leurs toponymes d'autrefois. Nous aurons le plaisir de les dépouiller quelque peu.

2. Les origines monastiques de la forêt thudinienne.

On sait que Thuin doit son existence à l'antique et vénérable abbaye de Lobbes, qui avait été fortement dotée en terres dès l'époque mérovingienne. Dans le polyptique, c'est-à-dire le relevé des biens de l'abbaye dressé en 866-868, Thuin figure parmi les possessions immédiates. Une vingtaine d'années plus tard, le Roi et futur Empereur Arnould de Carinthie fera donation à l'Evêque de Liège Francon, de l'Abbaye de Lobbes avec toutes ses possessions. C'est ainsi qu'en 889, la ville de Thuin deviendra liégeoise. Cette donation sera suivie d'un partage par lequel Francon se réservera la moitié du patrimoine de Lobbes

pour subvenir aux besoins de son évêché. La citadelle de Thuin sera dans cette part. L'autre moitié du patrimoine restera à titre personnel au monastère de Lobbes et dans cette part: la Ville Basse et toute la périphérie de ce qui deviendra plus tard la ville de Thuin. Cette scission de 889 sera le point de départ de la dualité thudinienne (Ville-Haute et Ville-Basse).

Sous la poussée communale au cours des siècles suivants, les deux juridictions de la Ville finiront par se rejoindre mais garderont toujours leurs différences.

Quant aux forêts périphériques de Thuin, que Lobbes possédait toujours dans son patrimoine, elles finirent par être partagées entre l'Abbaye et la ville naissante. Nous avons eu la chance de découvrir aux archives de l'Etat à Mons une copie authentifiée de cet acte de « *partage des grands bois de Lobbes* » arbitré par Jehan d'Avesnes, comte de Hainaut en 1292, entre l'Abbaye et la Ville de Thuin. Ce partage concerne les bois dits de Forest, de Viller (Biercée), des Agaises (Ragnies), de « derrière Baudribus », ainsi que « les commugnes de Jambonval et de Branchastial ». Certains toponymes de cet acte ont été conservés au cours des temps et d'autres sont définitivement disparus. Parmi ceux qui nous sont familiers, relevons le bois de Villers, le bois des Agaises, le bois de Baudribus, le bois de Jean Bonval. Par contre, on peut se poser beaucoup de questions en ce qui concerne le bois de Forest et surtout celui de Branchastial. Nous tenterons d'élucider ce problème.

On sera étonné, par ailleurs, de ne pas trouver dans cette énumération de 1292 des lieux-dits certainement très anciens tel que le bois de Luiseul, celui de la Folie-Grignard et surtout ceux du massif forestier des Waibes: Noliaumont, Mont-Vireux ... tous toponymes qui sont encore utilisés de nos jours par l'administration des Eaux et Forêts. La raison de ces carences est simple, disons-le de prime abord: ces toponymes sont recouverts par la dénomination générale d'un massif forestier beaucoup plus important qui l'a emporté: celui de « Forest » c'est-à-dire un collectif commun désignant un grand ensemble de bois.

THUIN ET SON PATRIMOINE FORESTIER

Première partie: les bois périphériques de Thuin, selon les anciens actes de délimitation.

I. Le partage des bois en 1292

« Nous, Jehan d'Avesnes, cuens de Haynnaut, faisons savoir a tous ciaux qui ces presentes lettres verront en oiront que nous fuimes presens et pour ce especialement appelleé en la salle del abbaïe de Lobes, avoec grant planteit d'autre bone gent, L'an Mil C.C. quatre vins et douze, au mois de octembre, la ou Reverens père en Dieu Bouchars par la grace de Dieu Eveske de Mes, nos chiers freires, dist prononcha et ordena son dit, se sentence et son arbitre que sour lui estoit mis, des desacors, des debas et des demandes qui estoient et avoient esteit entre Religieus hommes l'abbait et le convent de Lobes d'une parte, et le Mayeur et les Eskevins, le Communitieit et l'Universiteit des hommes de la ville de Thuyn d'autre part, en le fourne et en la manière que ce apres s'ensuit »

Nous ne reprendrons pas le dispositif de l'acte dans le texte original - ce qui serait assez ardu pour le lecteur - mais nous nous efforcerons de l'expliquer en l'analysant.

A. La masse à partager

Elle est clairement exposée dans l'acte. Il s'agit des bois suivants:

- « *des bos que on dist de forest*
- *de viller*
- *des agaises*
- *derriere Baudribus*
- « *des commugnes de Jambonval*
- *et de Branchastial*

B. La sentence de partage

1. Concernant le bois de Forest

« Disons, prononchons et ordonons Ke li bos de Forest et ses appartenanches soit partis (= partagés) en wit parties iwèles par droicte mesure: desquelles wit parties cil de Thuyn aront les quatre parties au plus près de leur ville et li dit Abbeit et convent pour ieux et les aiutres: trois parts et chascuns au plus près de leurs villes. Et disons que del huitième partie li Abbes et li convent de Lobes pour ieux en aront les deux parts et cils de Thuyn pour iaux et pour leur ville en aront la tierce partie. »

2. Concernant les autres bois.

« Apres, Nous disons et ordonons aussi ke les dits bos de Viller, des Agaises, des bos derrière Baudribus et des commungnes, chil de Thuyn aront la moietiet a droicte mesure au plus pres de leur ville et les dits Abbé et convens pour iaux auront l'autre moietiet ... »

C. Toponymes forestiers de l'acte de partage de 1292

1. Bois de Viller

On s'était souvent demandé comment la Ville de Thuin possédait des bois en dehors de ses limites territoriales, à savoir sur Biercée et sur Ragnies, villages dont l'Abbé de Lobbes était le seigneur temporel jusqu'à la Révolution. La réponse se trouve dans l'acte de partage de 1292. Au bois de Viller, Thuin possédait le bois du Charniat qui comptait, sous l'Ancien Régime, une contenance de 35 bonniers et la Taille Palette qui comptait 58 bonniers. Ces bois furent exploités pour la dernière fois en 1765 et 1771 au profit de la Ville à qui ils appartenaient et furent défrichés pendant la période révolutionnaire. Ils appartiennent encore à la Ville à titre de biens ruraux.

Ce toponyme « Bois de Viller » demande une explication. Il n'a aucun rapport avec l'abbaye de Villers car ces territoires ont toujours dépendu de l'Abbaye de Lobbes. Il s'agissait en fait de bois ayant poussé sur les ruines de villae romaines: c'est le bois des villae. Le toponyme a été conservé car, en 1672, Biercée ayant été incendié par les envahisseurs français (d'où le lieu-dit La Brûlée au vieux Biercée), les habitants reconstruisirent leur village précisément dans ce bois des villae qui, dans le langage populaire, est souvent devenu un synonyme de Biercée sans être officialisé par les responsables politiques et administratifs.

2. Le bois des Agaises et celui de Baudribus.

Comme le bois de Viller, celui des Agaises était sous la juridiction du Seigneur-Abbé de Lobbes. Sa dénomination est d'ordre géographique ou géologique: les agaises étant le nom wallon désignant des terrains schisteux. Ce bois forme un massif unique, îlot forestier au milieu des champs de Ragnies.

Le cartulaire de l'Abbaye de Lobbes rapporte que le 3 décembre de l'An 1512, s'est opéré un échange entre la Communauté de Thuin et celle de Ragnies. Par cet acte, Ragnies a cédé, par le consent du Seigneur-Abbé de Lobbes, à la Communauté de Thuin, environ 55 bonniers de bois gisant derrière Baudribus et Thuin en a rendu autant à Ragnies dans le bois des Agaises. En suite de cet Baudribus, s'en est déshéritée en faveur de l'Abbaye d'Aulne qui, par le consent de l'Abbé de Lobbes, seigneur tréfoncier du dit bois, en fut adhérité parmi payant (= moyennant paiement des ...) les cens à l'abbé de Lobbes, savoir: un pain d'une maille louvignoise et une maille louvignoise chacun an au jour Saint Etienne, sauf toujours à l'Eglise de Lobbes, la haute justice, lois et amendes es dits bois dont se fera le rapport à la Court de Ragnies par un sergent sermenté de la dite court, et sauf aussi à la ditte église de Lobbes la charte que l'Abbaye d'Aulne a, par laquelle il est dit qu'elle ne peut rien acquérir de soul la ditte Eglise de Lobbes, sans le consent de l'Abbé et du Convent de Lobbes.

Tel fut le sort de ce bois. Thuin cède à Ragnies le bois des Agaises qu'elle avait reçu dans le partage de 1292 et, la contrepartie reçue en échange, Thuin le cède à l'Abbaye d'Aulne, peut-être à une époque où Thuin n'a plus une grande

utilité de ces bois du BURAN derrière Baudribus dont la léproserie a été transférée à son emplacement définitif appelé dès lors Maladrie.

3. Le bois de Jambonval.

Ce toponyme sous diverses graphies a toujours fait partie du patrimoine forestier de Thuin dont l'origine remonte au partage de 1292. Il s'écrivait:

Jambonval en 1263, 1280, 1415
Jeanbonval en 1263
Jambonval en 1292 à l'acte de partage
Jean Bonval en 1655
Jamboival en 1739
Jean Boinval en 1770
Jeanboisval en 1790
Jean Boisvalle en 1795.

Malgré les apparences, il ne s'agit nullement d'un anthroponyme. Un certain Jean Boinval n'a jamais existé à Thuin, nous pouvons le garantir. L'origine étymologique de ce lieu-dit est d'ordre géographique: il s'agit du « Val du Weis à jambes » ou Jambes Weis Val selon la tournure médiévale. Nous en détenons la preuve dans un record de 1447 déterminant les limites entre la juridiction de Thuin et celle de Gozée.

Voici le texte: « *de là rallant entre le bois d'Alne et le bois de Thuin selon les fosséz ainsi que ly ruart porte (ruart - ruisselet) tout jusque alle rive de Sambre et a moittiet eawe jusqu'à WEIS A JAMBES ...* ». Il s'agirait donc du val où se trouvait un gué où l'on traversait la Sambre avec de l'eau jusqu'aux jambes. Nous avons d'autres confirmations de ce gué par où l'on passait pour se rendre de l'Abbaye de Lobbes à la Cella de Aulne à travers les bois des Waibes et le Laid-Pas, au Moyen-Age. On remarque encore très bien ce gué sur la carte de Jaillot en 1749. Ces hauts-fonds n'ont été supprimés que lors de la canalisation de la Sambre en 1829. Jusqu'alors, ils constituaient de terribles dangers pour la navigation.

4. Le bois de Branchastial.

Ce toponyme est complètement disparu aujourd'hui mais nous avons pu l'identifier comme étant le bois du Marteau, grâce à des documents postérieurs. En fait, voici le relevé de divers documents où ce toponyme assez insolite apparaît:

- 1292: ... *et dou haut bos ke on appielle branchastial* (partage de 1292)
- 1450: ...*et de la jusques al famette en bailhon ... de Soulz Baron Castial. Et tout selongz lyawe de bievene (= Biesme)...* (charte de Ragnies)
- 1641: ...*Baron Castia ou bran (d)castia* (appelé encore terre à paquies. (Comptes communaux)
- 1765: ...Bas Marteau dépendant de la mairie de la Piraille tenant d'orient aux héritages de Lhermittage de St Antoine du midi aux Maroilles, d'occident aux Warichaix vers le bois de la foullerie à présent et de septentrion a CELUY de BARON CHATEAUX (Protocole L.J. Malliar vieux)

Quel est le sens et l'origine étymologique de ce toponyme inhabituel? Il semble qu'on doive le chercher dans la mémoire historique et non dans une source géographique comme c'est souvent le cas. Le toponyme est composé de deux éléments bien distincts: d'une part le déterminant brand, évolué en Baron, et d'autre part chastial, le terme principal.

Connaissant d'après les mentions anciennes précitées le site de ce toponyme disparu où ne se dressa jamais aucun château depuis l'époque médiévale mais seulement des massifs forestiers très anciens de la vallée de la Biesmelle (Marteau - Ardinsart - Bourdeaux - Grand Bon Dieu, Luiseul selon des appellations ultérieures), on est bien fondé d'admettre que ce chastial ou castia doit être d'origine plus ancienne encore, s'apparentant aux autres chestia ou chessions de l'Entre-Sambre et Meuse et Meuse préromaine. Cette découverte toponymique fortifie donc la thèse de l'oppidum gaulois du Grand Bon Dieu à mettre à l'actif de mon frère Michel Conreur, mais récupéré et monopolisé par une équipe bruxelloise de fouilleurs. Rendons à César ce qui est à César.

Quant au déterminant bran ou brand devenu plus tard par évolution « Baron » (déjà en 1450 dans la chartre de Ragnies), plusieurs pistes philologiques s'offrent à nous. Et d'abord celle qui s'apparente le plus à l'hypothèse ci-dessus énoncée: selon le linguiste Stappers, le mot brenn signifie en gaélique le Chef. Ce serait donc l'endroit où se trouvait l'oppidum du chef gaulois (brenn ayant évolué en Baron).

Mais d'autres linguistes évoquent des sources assez différentes comme l'ancienne racine germanique brakh signifiant chien de chasse ou une autre forme germanique brand signifiant tison, ou encore le latin branda désignant des bruyères et des fougères qui servaient à brûler lors des défrichements. Certains découvrent encore dans bran d'origine gaélique un sens dépréciatif de rebut-ordure-excrément.

Le toponyme actuel le plus proche de notre Branchastial paraît être Braine-le-Château qui, d'après le professeur Carnoy s'écrivait en 1226: Brania Castelli. L'explication étymologique donnée par Chotin au sujet de Braine (l'Alleud) est le terme celtique Broen ou Brenn qui signifie une terre couverte de joncs car cette dernière localité ne comprenait pas moins de 80 sources (bronium)

5. Le bois de Forest.

Pas plus que le bois de Branchastial, le toponyme « bois de Forest » ne nous est plus vraiment familier et est même complètement disparu depuis longtemps, sauf dans son dérivé « Forestaille » qui désigne deux propriétés aux antipodes l'une de l'autre: l'une entre Lobbes et Sars-la-Buissière, l'autre sur Thuin à la limite de Biesmes. Ce rapprochement n'est sans doute pas insolite car le terme « Forestella » au Moyen Age désignait un important massif forestier qui aurait pu couvrir notre région de part en part, de l'une à l'autre Forestaille, lesquelles auraient constitué les deux extrémités d'un domaine forestier autrefois unique.

Contrairement à la Sylva qui a toujours désigné un bois modeste dépendant d'un domaine féodal, le terme foresta signifiait un domaine forestier important relevant de la Couronne et souvent concédé à de grands leudes. Lors du partage des terres

après les conquêtes des Francs mérovingiens, ces forestae firent partie des lots réservés aux rois ou aux grands chefs qui, plus tard, en firent souvent donation aux abbayes naissantes. C'est ainsi que Lobbes aurait reçu de Pépin de Herstal (à une époque ultérieure) et du grand duc Hydulphe de nombreux domaines ruraux et forestiers et principalement des terres en Thudinie avec le bois de Forest.

Un document attribué à Pepin de Herstal (document parfois contesté, il faut le dire) ne porte-t-il pas littéralement les indications suivantes:

« Au monastère du très pieux et éminent prédicateur l'Evêque Ursmer qui se situe à Lobbes sur la Sambre, moi (Pepin de Herstal) je concède et donne en dotation de cette Eglise pour être en sa possession à toujours, la terre et le bois qui se trouvent entre le ruisseau Grignart et le ruisseau de Hergnaut, lesquels se jettent dans la Sambre. Ce bois est appelé FOREST de temps immémorial »

D'après Vos, le ruisseau de Grignart se jette dans la Sambre aux pieds du castrum du même nom et le ruisseau de Hergnaut aux pieds de la ferme de Forestaille, c'est-à-dire tous deux sur le territoire de Sars-la-Buissière. Cela impliquerait une bien modeste superficie pour une ancienne « foresta » (au regard de ce que nous avons expliqué selon les travaux reconnus du grand spécialiste de l'histoire forestière: Goblet d'Alviella)

Selon nos hypothèses, le ruisseau de Hergnaut pourrait s'identifier avec la Biesmelle, ce qui permettrait de situer cet important massif forestier entre les deux domaines de Forestaille qui en ont conservé la mémoire.

C'est au coeur de cette « Foresta » que se seraient constitués par la suite, après défrichage des parcelles les plus aptes à l'agriculture, les différents massifs des vallées de la Sambre et de la Biesmelle, tels celui des Waibes, celui du Luiseul, de Ragnies, Biercée, Biesmes et tous les autres qui recevront des dénominations particulières ultérieurement: Noliaumont, Mont-Vireux, Courriaux, Nespériat ...

Le toponyme Forest est plusieurs fois cité: en 1227 - 1258 et même en 1293 après le partage:

1227: Hugues, Evêque de Liège, pour terminer le différent survenu entre les abbés de Lobbes et d'Aulne, sur le Bois de FOREST, déclare que l'Abbaye d'Aulne aura le droit d'y faire paître 120 têtes de bétail, mais qu'il ne pourront en sortir vers Thuin ni vers Lobbes, dans la crainte de dévaster les jardins et les champs (Cartulaire de Lobbes)

1258: Accord intervenu entre l'Abbaye de Lobbes, les hommes de Sart et Gohy et Jehan de Barbençon sur l'usage du Bois de FORESTAILLE à la suite d'un arbitrage (Cartulaire de Lobbes)

1293: Sentence arbitrale selon laquelle l'Abbé et convent de Lobbes demeureront en possession de tous leurs usages du BOIS QU'ON DIST LE FOREST, comme de leur bien fief et que les hommes de la ville de Lobbes auront leurs usages et maintenance dans le dit bois avec l'église de Lobbes si avant que la portion de la dite église s'étend contre ceux de Thuyn (Cartulaire de Lobbes)

Au 16ème siècle eut lieu un autre partage, dit aussi « des grands bois » mais cette fois entre l'Abbaye et la commune de Lobbes. On y trouve encore la preuve de l'unité première du massif forestier de FOREST, du moins pour la portion entre S'Nicolé et Thuin, portion dénommée

« vulgairement le grand bois de Lobbes, commençant au RIEU ERNA envers la FONTAINE DE SAINT NICOLAS et retirant à main droicte tout au long du Bois de HAYNAU jusquez au BOIS DE THUING EMPRES DE LA FONTAINE A POUILLON, et de la retirant encore à main dextre tout au long du BOIS DE THUING jusquez à la GROSSE BORNE faisant descoives et limites entre la Srie dudit Lobbes et Thuing »

Dans le même acte est mentionné aussi le « BOS NOME LA HOUSIER tenant AS BOIS DE FONTAINE » qui faisait partie du même massif forestier.

II. Actes ultérieurs de délimitation: 1450-1505-1693

A. Dispositifs des actes de délimitation forestière

1. Acte de l'an 1450.

C'est seulement en 1450 que nous découvrons une première mention de délimitation entre les bois de Lobbes et ceux de Thuin qui sont limitrophes aux Waibes. Il s'agit d'un record de la Cour de Justice de Lobbes dont voici le texte:

« Disons et recordons que le bos gisant en nostre jugement, commençant al la GROSSE BONNE demptant (délimitant) le bos de Lobbes et le bos de Thuing allant entre le susdit bos de Thuing et de Lobbes a PAULVILLON FONTAINE, et de la ditte fontaine, demptant nostre jugement (= juridiction) a plusieurs autres jugemens différant le PAYS de LIEGE au PAYS HAYNAU, revenant au RIEU de la MAISON CAUCHIE et le rieu tout jus jusque a Sambre.

Item et de la devant-ditte GROSSE BONNE entre les dits Bois de Thuing et de Lobbes, revenant tout jusque au lieu que on dist le RIEU A FROMENT ... »

2. Acte de l'an 1505.

Le 5 janvier 1505, soit un bon demi siècle après l'acte précédent, la Cour de Justice de Thuin rend un record concernant les mêmes limites entre la juridiction de Thuin et celle de Lobbes:

« ... deskendant en Sambre dessoubz le voye qui vient de Lobbes a Thuwing parmi le FEUILLOIT et venant a moitié euwe jusquez a la BONNE A FROMENT, et de la bonne a froment jusquez a la GROSSE BONNE et de la grosse bonne jusquez a la BONNE QU'ON DIST PAUWEILLON

FONTAINE qui est près et marchist (= fait limite) au PAYS DE HAYNAUT, et de Pauweillon Fontaine suyant (= suivant) le RIEU par manyemens et venant ens es FONDS de HOURBEZ et jusquez a SAMBRE ... »

A l'intérieur de ces limites, ceux de Thuin jouiront des droits de WAIBAIGE et PASTURAIGE. Les échevins de la Cour, comme il se doit, en déterminent le parcours en ces termes:

« C'est assavoir celui paturaige estant et allant a PAUWEILLON FONTAINE, assez près du chemin de piet, marchissant (= delimitant) le BOIS DE FONTAINEZ avalant aval le RIEU DE LA FONTAINE entre les dits BOIS DE FONTAINEZ et CEULX DE THUWING, au WELZ (= gué) à HOURBES et de la rallant AS CHESNIAU devant la POISSERIE d'ALNE l'ABBIE ... »

3. Acte de l'An 1693.

C'est seulement le 27 juin 1693 que sera conclu au Refuge de Lobbes à Thuin un accord définitif sur les limites, entre l'Abbaye voisine et le Magistrat de Thuin. Les deux parties concernées avaient fait dresser par des géomètres assermentés les délimitations anciennes depuis les Maroëlles jusqu'au Champ du Loup. A chaque extrémité, on y planta une grosse borne: une grande à Maroëlle et une petite à l'extrémité de l'actuelle rue du Champ du Loup, jouxtant le plateau des Waibes avant la descente vers Hourpes. De là viennent les deux toponymes encore usités de nos jours: la Grosse Borne et la Petite Grosse Borne.

Nous ne reprendrons pas ici le texte de cet acte de 1693 qui est long et a déjà été plusieurs fois publié. Cependant, si des lecteurs ou amateurs d'histoire le désiraient, nous leur ferions volontiers tenir photocopie. De toute manière, nous en extrairons tous les toponymes dans le paragraphe suivant.

B. Toponymes extraits des actes de délimitations.

1. Bois de Reumont et de la Corbeillerie.

Point de départ de la délimitation générale de 1693, le bois de Reumont situé sur Thuillies à la limite de Thuin, fait aujourd'hui partie de l'entité depuis la fusion des communes. Cette limite se situe au-dessus de l'ancien chemin de Thuin à Gozée près de la « Fontaine aux Charnes » et de ruisseau à la Corne du Bois de Reumont appartenant autrefois à l'Abbaye de Lobbes sous la juridiction de Thuillies. Ce ruisseau séparait ensuite les deux juridictions jusqu'à son confluent avec le ruisseau venant de la Fontaine Tichelin près du bois de la Corbeillerie.

2. Les Maroëlles de Biesmes.

La limite, venant de Reumont, passe ensuite par Fostaille (forme wallonne de Forestaille déjà mentionnée) puis jusqu'à un ry traversant les Maroëlles de Biesmes en direction du Pré de l'Hostellerie (sur Biesmes appartenant de temps mémorial à l'Abbaye de Lobbes) et en direction de la Biesmelle. Les maroëlles, tant celles de Biesmes que de la Maladrerie, passaient alternativement de l'état de bois à l'état de culture essartée.

3. Le Bois des Douze Bonniers.

De la Biesmelle, par le pré dit de la Gissière, la limite se poursuit jusqu'au « Bois des Douze Bonniers de Thuin ».

« Les douze bonniers de bois et la prairie que l'abbaye du Jardinnet tient en fief de l'abbaye de Lobbes sont enclavés dans la juridiction de Thuin » précise l'acte de 1693. Cette coupe fait partie de l'actuel bois de l'Ermitage.

4. Le Luiseul.

La borne séparant le Bois des Douze Bonniers sert de limite avec la « closière du Luiseul ». Cette limite se prolonge par la haye des Maroëlles jusqu'au ruisseau près du chemin de Thuin à Ragnies au lieu-dit Bas Marteau. La limite se poursuit ensuite vers les Maroëlles de la Maladrerie jusqu'à la Taillevoye (croisée des chemins Thuin-Beaumont et Lobbes-Ragnies).

5. La Grosse Borne.

Par Biercée (vivier Jean Myot) et le Pont-de-Bois, la limite se dirige vers une « Haute-Borne » près de la Cense appelée pour cette raison Cense de la Borne.

Cette « Haute Borne » communément appelée la Grosse-Borne, est un poudingue de forme pyramidale de 90 cm de haut et se situe non loin du ruisseau de Villers et du Moulin Sonnet.

Avant la plantation de cette borne en 1693, la délimitation était marquée par « *une grosse pierre qui départ la banlieulle de Thuin et nostre jugement, allant au Benoist Chesne et jusqu'au fosset des Maroëlles* », ainsi qu'il était écrit dans le record des Echevins de Lobbes datant de 1450.

6. Le Béni-Chêne.

L'acte d'abornement de 1693 précise que, de la « Haute Borne » et de la Cense proche, la limite se dirige « *sur le Benoist Chesne tout desséché, lequel sera remplacé par une borne que l'on achètera à frais communs* ». Le Béni-Chêne était, d'ancienne date, un lieu d'asile privilégié. On y rebatira en 1624 « *la troisième église de Lobbes* » qui sera démolie en 1842 pour le passage de la route du Sartiau.

7. Le bois du Feuillu

Aux abords immédiats du Béni-Chêne se situait en 1693 une maison (Jean Cornet) avec une houblonnière et une closière. « *Cette closière est jointive au Bois du Feuillu* » lequel se trouve sur Thuin. Nous y reviendrons dans les paragraphes concernant les bois de la rive droite de la Sambre.

8. Le rieu à froment

Ce toponyme est cité déjà dans l'acte de 1450 susmentionné (« *jusque au lieu que on dist le rieu à froment* ») ainsi que dans l'acte précité de 1505 (« *venant à moitié eeuwe jusquez a la bonne a froment* »). Quant à l'acte de partage définitif de 1693, il précise que « *la limite longe la Sambre jusqu'en face de l'embouchure du Rieu a froment située sur la rive gauche de la*

Sambre ». Dans ces trois derniers siècles, ce site autrefois composé de taillis fourrés, a été éventré par des carrières déjà mentionnées en 1776.

On n'a aucune référence sur la signification du toponyme. Il est possible qu'autrefois, ce ry charriait des céréales exploitées sur le plateau supérieur, du côté du Laid Pas. La forme dialectale wallonne utilisée encore de nos jours est « ry à fourmin » indiquant bien qu'il n'y a eu aucune corruption du mot.

9. Les Waibes

Près du rieu a froment, dit l'acte de 1693 « *se trouve une haute borne, d'où la limite remonte jusqu'au coin d'un paschis sis sur les Waibes* ». En fait, de temps immémorial, la partie de notre ville située sur la rive gauche de la Sambre s'est appelée « les Waibes ». Ce toponyme lui-même est d'origine forestière et désignerait, selon le Professeur Goblet d'Alviella (spécialiste de l'étude des forêts déjà cité), un bois de taillis simple (sans futaie), dru et serré, où l'on menait paître autrefois les troupeaux. L'acte de 1505 précise qu'à l'intérieur des limites « *ceux de Thuin jouiront des droits de WAIBAIGE et de PASTURAIGE* ».

10. La petite Grosse Borne.

Cette limite est déjà mentionnée dans l'acte susmentionné de 1450: *disons et recordons* (= confirmons par écrit) *que le bos gisant en nostre jugement* (de Lobbes) *commence a la Grosse Borne déemplant* (= délimitant) *le bos de Lobbes et le bos de Thuing* ».

Cette limite est mentionnée encore dans l'acte de 1505 qui établit la même délimitation en sens inverse: « *de la bonne à froment jusquez a la Grosse Borne* ». Lors de l'abornement définitif de 1693, une nouvelle borne fut replacée en cet endroit, c'est-à-dire à l'extrémité du Champ du Loup où elle existe toujours. Plus petite que celle de Maroëlle, on l'a dès lors appelée « Petite Grosse Borne ». On y accède par la nouvelle route du zoning ayant remplacé ce que l'on appelait, de temps immémorial, « le chemin de terre ». Avant la Révolution, la coupe forestière sur Thuin qui longeait cette limite s'appelait « la

Taille de la petite Grosse Borne ». Elle fut mise en culture au début de l'occupation française de 1794.

11. Pouillon-Fontaine.

Dans l'acte de 1450, ce site est mentionné sous le nom de « Pauweillon Fontaine ». Il est mentionné encore dans l'acte de 1505 (« *la bonne qu'on dist Pauweillon Fontaine qui est près et marchist (= délimite) au Pays de Haynnaut* »). Dans l'acte de 1693, le toponyme est repris sous la dénomination de « Pouillon-Fontaine » avec le ruisseau du même nom qui dévale vers Hourpes jusqu'à la Sambre. Cette Fontaine Pouillon dont le toponyme est disparu faisait donc la limite immémoriale entre les bois de Thuin et ceux de Lobbes vers le Nord-Ouest de Thuin. Il ne faut donc pas confondre ce lieu-dit avec celui de la Fontaine Pépin située à proximité mais nettement sur le territoire de Lobbes. C'est cependant par la rue Fontaine Pépin qu'il faut y accéder, mais en obliquant vers Thuin à hauteur de Avigroup. La fontaine et son environnement marécageux ont été transformés en un étang au siècle dernier par son propriétaire Mr Paulin Bourgeois. Le ruisseau qui le prolonge et délimite les deux localités sur une certaine distance se dirige ensuite à travers la Taille du Mont-Vireux jusqu'au chemin de Hourpes où il se jette dans le ry de la Chapelle aux Charmes, lequel descend par les fonds de Hourpes vers la Sambre.

12. Les fonds de Hourbes.

De temps immémorial, Hourbes (orthographié de nos jours: Hourpes) tenant à Thuin par les Waibes, a fait partie du finage ou territoire de ce qui deviendra la ville de Thuin. On rencontre déjà ce toponyme sous la forme « Hulbias » dans le polyptique de l'abbaye de Lobbes établi en 866-868. C'est là que se trouve la limite de la juridiction entre le Pays de Liège et le Pays du Hainaut (Mont-Ste-Geneviève) ainsi que le mentionne l'acte de 1450. Cependant, cet acte ne cite pas nommément Hourbes mais seulement la maison Cauchie qui s'y trouve. Par contre, l'acte de 1505 cite expressément « *les Fonds de Hourbes* » et le « *welz (= gué) de Hourbes* ». Quant à l'acte de délimitation de 1693, il dit que « *la limite de Thuin continue, de Pouillon Fontaine, selon le ruisseau de Pouillon Fontaine par le fond de Hourbes jusqu'à la Sambre et le coin des Bois du Baron de Fontaine-l'Evêque* ». Il

ajoute que « les limites de la juridiction de Lobbes passent par le HAUT de HOURBES au dessus des bois du Baron de Fontaine et descendent selon les lisières des bois que l'abbaye (de Lobbes) possède à Leernes jusqu'à la Sambre ».

Le site de Hourbes, au confluent du ry de la chapelle-aux-charmes (dénommé encore en 1693, le ruisseau de Pouillon-Fontaine) avec la Sambre, était idéal pour y implanter très tôt des forges qui disposaient sur place des bois indispensables (charbon de bois) et des minerais proches (Ragnies et région). Une modeste industrie pourrait y avoir été implantée dès le 14ème ou 15ème siècle, au temps des autres « Marteaux » de Thuin qui travaillaient le fer. L'archiviste Rombeau n'en doutait pas. En tout cas, dans les siècles suivants, Hourbes sera le Berceau de l'industrie carolorégienne.

Deuxième partie: Les massifs forestiers et les Tailles: Toponymie et évolution historique.

1. Autrefois sous juridiction directe de Thuin

Après avoir examiné, dans une première partie, les bois périphériques de la ville, au regard des vieux actes de délimitation avec les anciennes communes limitrophes, nous allons présentement aborder l'étude des massifs forestiers actuels de Thuin, leur origine étymologique et toponymique et leurs subdivisions.

Nous commencerons par le massif forestier des Waibes, ses lieux-dits anciens conservés et ses lieux-dits anciens disparus. Rappelons préalablement la configuration des massifs forestiers de Thuin et surtout celui des Waibes telle qu'elle se présente sur la carte de Farraris dessinée au 18ème siècle (vers 1770). A part quelques métairies disséminées le long des chemins de campagne, ce hameau aujourd'hui le plus important de la ville est encore constitué presque entièrement de bois.

A. Le massif de la Sambre, rive gauche: Bois des Waibes

C'est le plus important des massifs forestiers. Il compte encore actuellement plus de 260 Ha. Dans cet énorme massif qui faisait autrefois partie de la « Foresta », on a dû très tôt donner des noms particuliers aux diverses coupes pour les distinguer l'une de l'autre. Si certains noms ont été délivrés assez tard (Taille Jean Doye ou encore Taille Gossart, personnalités du 17ème siècle), rejetant dans l'oubli d'autres toponymes qui ne nous sont pas parvenus, il nous est resté néanmoins des toponymes très anciens comme Noliaumont et Mont-Vireux qui fleurent bon le Moyen-Age. Malheureusement, à part quelques documents rares issus d'autres sources, les archives de Thuin déposées à Mons et notamment les comptes annuels du Magistrat ne remontent guère au-delà du 17ème siècle. En ce qui concerne l'économie forestière qui nous intéressait tout spécialement, nous les avons tous compulsés en retirant un important dossier. Sauf

quelques modifications parfois déplacées, nos toponymes ont été conservés par l'Administration des Eaux et Forêts.

Nous examinerons successivement les toponymes forestiers anciens conservés et ensuite les disparus et les nouveaux.

I. Toponymes anciens des Tailles (conservés)

1. Noliaumont

Cette taille constitue une pointe avancée du massif des Waibes, entre le Bois de Lobbes et le Bois de Fontaine, sur la rive gauche du ry de la Chapelle-aux-Charmes. Le toponyme, en raison de sa forme même est véritablement très ancien et pourrait constituer une simplification de Nochliaumont, nochli étant le terme wallon désignant des noisetiers ou des coudriers (noisetiers sauvages): ce serait donc le mont des noisetiers. La notion quelque peu exagérée de « monts » (cf l'ancienne rue de la Montagne à la Ville-Haute) est confirmée par un autre lieu-dit conservé dans la mémoire populaire: le Tienne à l'aiguille qui se situe dans la même coupe et qui a été exploité dans ses contes par Maurice de Ombiaux qui y place un trésor.

Sous l'Ancien Régime, la taille de Noliaumont comptait 21 bonniers et fut régulièrement exploitée (en 1774 notamment), tous les 15 ans selon la rotation des coupes à l'époque. Dans le relevé administratif de 1888, cette taille comportait 21 Ha 08 et d'après le dernier relevé actuel: 22 Ha 5033.

2. Mont-Vireux

Celle-ci est séparée de la précédente par le ry de la chapelle aux charmes que longe le chemin allant des Bonniers à Hourpes. Sa dénomination est également très ancienne et pourrait être une corruption de « mauvais rieux » (cf Profond-Rieu) sachant que le rieu en question est celui déjà évoqué descendant des Bonniers, appelé ry de la Chapelle-aux-Charmes. Cette dernière chapelle n'a d'ailleurs été édiflée aux Bonniers qu'en 1720.

Sous l'Ancien Régime, la taille de Mont-Vireux comptait 38 bonniers, exploités (l'an 1776 notamment) tous les 15 ans. Dans la répartition actuelle, cette taille compte 21 Ha 0737 et est

répartie en deux secteurs: Est (11 Ha 9244) et Ouest (9 Ha 1493).

3. La Taille Gabelle.

L'appellation de Taille Gabelle n'apparaît qu'à l'époque contemporaine dans le langage local habituel, sans pour autant apparaître officiellement dans les rapports des Eaux et Forêts d'avant 1990. Sur les cartes, on découvre « maison Gabelle » qui désigne la demeure bâtie par la famille Bourgeois au touquet de ce bois, aujourd'hui englobée dans le complexe Avigroup.

Avant certaines modifications récentes des noms des coupes forestières par les Eaux et Forêts, la Taille Gabelle (ainsi populairement désignée) était dénommée, par cette administration, Taille Gailly, appellation empruntée à l'ancienne coupe voisine défrichée depuis la Révolution. Aujourd'hui, elle a repris le nom de Taille Gabelle et comprend 16 Ha 6290. Elle se situe sur la gauche du Tienne à Pire pris dans la direction de Hourpes. C'est la dernière coupe du massif de ce côté. Après elle, s'étendent des Sarts: le Gailly et, en face d'elle, d'autres sarts appelés les « Drodés » (corruption de Dérodés).

La Taille Gabelle se trouve à la limite de Thuin et Lobbes, en face de l'étang ayant appartenu naguère à Paulin Bourgeois, ingénieur commercial aux usines Hanrez. On accède à ces étangs et à la Taille Gabelle par la rue Fontaine Pépin sur Lobbes. En cet endroit, on voyait encore, il y a quelques décennies, les ruines ou du moins les fondations qui restaient de la maison Gabel qui a donné assez bizarrement son nom à la Taille Gabel ou Gabelle.

Intrigués par cette dénomination peu commune qui, apparemment n'a rien à voir avec la taxe d'ancien régime appelée la « gabelle », nous avons procédé à quelques recherches auprès des personnes âgées du coin. De mémoire populaire transmise d'une génération à une autre, il exista autrefois un dénommé Gabel, personnage du 19^{ème} siècle, au caractère violent et jaloux. Excité par des inventions calomnieuses à l'égard de sa femme, imaginées par des voisins inconscients, le dit Gabel traîna cette dernière, par les cheveux, de son domicile jusqu'à Hourpes où il la noya dans la Sambre. Il fut comdamné à mort.

Ce souvenir que nous devons à une tradition orale conservée dans une famille de l'endroit, est en fait disparu de la mémoire collective. Un contrôle dans les archives judiciaires s'imposerait donc.

C'est peut-être en raison de ces événements dramatiques que les noms de Maison Gabelle ou Bois Gabel ou encore Taille Gabelle ont subsisté, appliqués erronément à la maison familiale de Paulin Bourgeois et à la taille forestière toute proche (en fait la Taille Gailly). Cependant, en raison d'une nouvelle nomenclature assez récente de l'Administration des Eaux et Forêts, cette taille vient de prendre, contre toute logique historique, le nom de « Taille Gabelle ». On officialise, de temps à autre, des erreurs.

4. La Taille Gossart.

Sous l'Ancien Régime, cette coupe qui comprenait 46 bonniers dans l'exploitation de 1776, s'étendait du chemin de Hourpes, à hauteur du Pré Félix, jusqu'à la Taille de Beaufaux et longeait le Tienne à Pire. C'est cette dernière portion, le long du Tienne à Pire, qui a été mise en culture au début de l'époque contemporaine, en même temps que d'autres coupes de ce massif et s'appela désormais les Drodés après s'être appelée, pour un temps, les sarts Gossart.

Pierre Gossart était une personnalité importante de Thuin aux 17ème et début 18ème siècles, reçu maître drapier avant 1676. Il fut élu Bourgmestre avec Wolff en 1704. On ne sait exactement pour quelle raison son nom fut associé à cette coupe forestière des Waibes. Sa seconde fille avait épousé André Mascart, le fils du fermier du Pommeroeul, qui fera fortune comme maître de forges. Pierre Gossart est décédé à Thuin le 9 mars 1708 et fut inhumé dans l'église du Val.

Dans la redistribution actuelle des coupes par les Eaux et Forêts, l'ancienne coupe dite Taille Gossart a été scindée, y introduisant un nouveau toponyme: coupe de Hourpes et en y déplaçant une partie du Courriaux. Sa superficie actuelle est de 17 Ha 0718 tandis que, dans le rapport administratif de 1888, elle comptait 28 Ha 84.

Toponyme ancien disparu: avant de porter la dénomination patronymique de Taille Gossart, au 18ème siècle, cette coupe s'appelait Taille de Houblonnie.

5. Le Courriaux.

Sous l'Ancien Régime, cette taille qui fut exploitée en 1765 en deux coupes respectives de 39 et de 33 bonniers, comptait donc un total de 72 bonniers soit 54 Ha 28 en mesure moderne. Elle s'étendait à l'est de la Taille Gossart et jouxtait la Sambre depuis Hourpes jusque la Blanche-Fontaine. Son nom ancien wallon était Couria et son étymologie signifiait bois de coudriers (noisetiers sauvages) qui y croissaient en grand nombre.

Dans le relevé des biens communaux (rapport administratif de 1888) la taille du « Couriau » est indiquée pour 141 Ha 30.

Et dans les relevés actuels modifiés par les services de Nature et Forêts, on a divisé l'ancien Courriaux en plusieurs secteurs appelés « compartiments »:

| | | |
|------------------|------------|-----------------|
| Hourpes Est: | 13 Ha 7642 | |
| Hourpes Ouest: | 12 Ha 3894 | soit 26 Ha 1536 |
| Courriaux Est: | 10 Ha 6600 | |
| Courriaux Ouest: | 9 Ha 1493 | 19 Ha 8093 |
| Taille du Bidet: | 19 Ha 4832 | 19 Ha 4832 |
| | | ----- |
| | | 65 Ha 4461 |

A noter que dans les cartes topographiques anciennes qui ne tenaient pas compte du nom particulier des coupes, Courriaux est le terme général donné à la majeure partie du massif des Waibes. Ainsi en est-il dans les cartes de Ferraris et de Popp.

6. Taille de Beaufaux.

Cette coupe forestière qui fut exploitée en 1767, comprenait alors 25 bonniers, soit l'équivalent de 18 ha 85. Elle se situait entre la taille Gossart au Nord, celle du Nespériat au sud et celle du Courriaux à l'Est. Sa dénomination lui vient de la présence dans cette coupe d'un hêtre remarquable, faux ou faulx étant le nom wallon du hêtre.

Dans le relevé des bois communaux repris dans le rapport administratif de 1888, la taille de Beaufaux ne figure pas. Peut-être sa contenance a-t-elle été reprise globalement avec la taille voisine du Couriaux comptée pour 141 ha 30.

Le relevé actuel des coupes par les services de Nature et Forêt présente la taille en deux coupes: Beaufaux Nord (9 ha 1802) et Beaufaux sud (9 ha 0781), soit un total proche de celui de l'ancien régime: 18 ha 2783.

7. Le Nespériat.

Sous l'ancien régime, cette coupe était généralement exploitée en deux tailles: le terne (19 bonniers) et la plaine (on devrait plutôt dire le plateau, pour 22 bonniers). En 1768, l'ensemble fut exploité en un seul bloc élargi, comprenant 55 bonniers. Cette taille se situe entre Beaufaux au Nord, et la Frégenne d'en Haut au midi.

Son toponyme Nespéria(t) ou Nespellia (forme ancienne) trouve son origine dans le fait que ce bois était autrefois rempli de neffliers (Nespelli en wallon).

Dans le relevé de 1888, cette coupe comprenait 68 ha 13. Mais dans le relevé actuel de Nature et Forêt, on ne lui attribue plus que 19 ha 52-58. La rue qui longe cette coupe a pris le nom de rue du Nespériat.

8. La Blanche-Fontaine.

Quand elle fut exploitée en 1773, cette coupe comptait 19 bonniers, soit l'équivalent de 14 ha 45 selon nos mesures actuelles. Elle se situait au-dessous du Couriaux et s'étendait jusqu'au Nespériat et jusqu'au Roc-à-loups.

Le nom de cette coupe lui provient de la source qu'on y découvre, dite Blanche-Fontaine.

Dans le relevé des biens communaux de 1888, cette coupe comme celle de Beaufaux, voisine, n'est pas reprise. A cette époque, elle fut sans doute incorporée dans la taille du Couriaux avec ses 141 ha 30.

Par contre, elle est reprise dans les relevés actuels de Nature et Forêts, pour une contenance globale de 22 ha 3033 comprenant Blanche-Fontaine Nord pour 11 ha 6055 et Blanche-Fontaine Sud pour 10 ha 6978.

9. Le Roc-à-loups (en wallon: Roc à leups)

Son toponyme a traversé tout l'ancien régime et provient d'un éboulis naturel formant grotte, qui garde le souvenir de terreurs ancestrales, comme le Trou des loups sur Lobbes et le Champ du loup à la limite de Thuin et Lobbes au lieu-dit la Petite Grosse Borne.

Cette coupe fut exploitée notamment en 1774 sous la dénomination francisée de « Roche à loups ». Elle comprenait alors 32 bonniers soit en mesures actuelles 24 ha 30.

Dans le relevé des biens communaux de 1888, cette coupe est, comme Beaufaux et la Blanche-Fontaine, assimilée globalement à la taille du Courriaux comptant 141 ha 30.

Actuellement, Nature et Forêts a abandonné ce toponyme évocateur pour l'appeler « Grand Courant » divisé en deux secteurs. Grand Courant Nord pour 7 ha 4913 et Grand Courant Sud pour 13 ha 3963 soit un total de 20 ha 8876. Il est dommage que Nature et Forêt ait abandonné le toponyme ancien qui risquerait de disparaître, car si autant de lieux-dits forestiers ont été conservés depuis des temps immémoriaux, c'est précisément grâce à la conservation des traditions par l'administration forestière. Quant au toponyme de « Grand courant » site qui se localise en contrebas du Roc-à-loups, il ne risque aucunement d'être oublié car il fait partie d'une toponymie souvent citée, celle de la Sambre thudinienne.

10. La Frégenne.

Elle fut exploitée notamment en 1775 et comptait à cette époque près de 36 bonniers, l'équivalent de 26 ha 89.

Le toponyme Frégenne provient de la présence abondante de fraises de bois dans cette coupe.

Dans le relevé de 1888, cette coupe n'a pas été retenue. Il est probable que la partie encore exploitable ait été comprise sous la dénomination du Courriaux, tandis qu'une autre partie avait perdu sa destination forestière pour entrer dans le domaine des carrières qui éventrèrent la rive gauche de la Sambre.

Actuellement, cette dernière industrie ayant fait long feu, la nature a repris ses droits, la végétation et les taillis ont repoussé et la Frégenne est reprise dans les relevés de Nature et Forêts pour une contenance de 13 ha 4717, mais ne constitue plus qu'une seule coupe. Les toponymes Frégenne d'En Haut, tenant à la rue du Nespériat et Frégenne d'En Bas tenant à la Sambre ont disparu. Le « Plat Bos » qui faisait partie de la Frégenne d'En Haut est devenu une « réserve naturelle » de 9 ha 5778.

C'est dans la coupe de la Frégenne en face de la Sambre, aux pieds de concasseurs en ruines des anciennes carrières que se trouve la Fontaine Giroux dénommée au Moyen-Age « Gerulphi fons » dans le cartulaire de l'Abbaye de Lobbes (Anno 1050). On pourrait la restaurer car elle se trouve dans un site à mettre en valeur en vue de belles promenades touristiques.

II. TOPONYMES ANCIENS DISPARUS (Massif des Waibes)

Il importe aussi dans ce travail de mentionner les toponymes anciens disparus, appliqués autrefois au massif forestier des Waibes. Ils sont disparus soit en raison de dérodages avec oubli dans la suite de nom donné précédemment à la coupe forestières, soit sans autre raison qu'une dénomination nouvelle d'ordre patronymique ou autre accordée à une coupe sans connaître la cause exacte de ce changement.

Parmi ces toponymes régulièrement cités dans les archives et aujourd'hui disparus du vocabulaire forestier nous citerons la Taille de Houblonnie, la Taille à franes, la Taille Brichaux, la Taille Jean Doye, la Taille de la Petite Grosse Borne, la Taille Notre-Dame, certains de ces noms sont cependant appliqués à des chemins ou à des toponymes ruraux.

1. Taille de Houblonnie.

A la voir associée au nom de la Taille Gossart qui a été délivré au 18e siècle, nous sommes amenés à penser qu'il s'agit de l'ancien nom de la Taille Gossart exploitée sous les deux dénominations en 1766.

Ce toponyme lui venait probablement de la présence abondante dans cette coupe de houblon sauvage. Pour le surplus, voir ce qui a été écrit ci-avant concernant la Taille Gossart.

2. La Taille à franes.

Elle a été exploitée notamment en 1768 et contenait une superficie de 32 bonniers, soit 24 Ha13 selon nos mesures actuelles. Sa signification est claire, le frane étant la dénomination wallonne du frêne mais on a oublié l'endroit où croissait et se développait de préférence cette essence forestière. Peut-être était-ce la portion forestière connue actuellement sous le nom de « dérodé »?

3. La taille Brichaux

Elle se situait, en toute hypothèse, entre la taille Gailly au nord, et celle de le Petite Grosse Borne à l'ouest. Elle fut exploitée notamment en 1767 et ne comptait que 12 bonniers équivalant à une petite dizaine d'Ha en mesures actuelles. Sa dénomination lui vient d'un anthroponyme: Brichaux est un vieux nom thudinien mais on ne le rencontre pas parmi ceux des patriciens de l'époque, comme celui de Gossart ou de Jean Doye. A la fin de l'Ancien Régime vivaient encore des Brichaux à Thuin près du vieux pont de Sambre. Un de ceux-là fut conscrit sous Napoléon et devint hussard de l'Empire français. Le nom s'est maintenu, car j'en ai connu dans ma jeunesse et des Brichaux de France sont originaires de Thuin.

La Taille Brichaux a été défrichée peu avant la Révolution et des maisons y furent bâties à l'angle de la rue Crombouly et Jean Doye alors que les arrières et les alentours sont des terres agricoles.

4. La Taille Jean Doye.

Cette taille fut exploitée notamment en 1768 et comptait alors 26 bonniers, mais selon un relevé du géomètre Liévin en l'An X de la République, elle avait été mise en culture, avec une partie de la Petite Grosse Borne pour une surface de 48 bonniers.

Sa dénomination est évidemment patronymique. Contrairement à Brichaux cité précédemment, Jean Doye est très connu parmi les personnalités thudiennes de l'Ancien Régime. Nous n'avons pu retrouver sa date de naissance, nos registres de baptêmes ne remontant pas au delà de 1628, mais nous savons qu'il se maria à cette époque. Il habitait en face de la Collégiale et possédait le moulin du Bas-Marteau. Il vécut le siège de 1654 et fut élu Bourgmestre en 1664. En 1670, ce fut lui qui fit donation du terrain sur lequel fut érigée l'église de la Ville-Haute. Il décéda subitement à l'abbaye de Lobbes le 24 novembre 1692.

On ignore à quelle occasion son nom fut assimilé à une taille du Bois des Waibes qui, après le dérochage sus-mentionné fut dénommée jusqu'à nos jours le Sart Jean Doye. La rue qui

délimite ce sart en deux tronçons perpendiculaires fut appelée de même rue Jean Doye.

5. La Taille de la Petite Grosse Borne.

Cette taille a été exploitée notamment en 1769 en deux coupes: 35 bonniers pour les maîtres de forges et 11 bonniers pour les bourgeois en portions soit sur une étendue de 46 bonniers, à laquelle il faut ajouter 10 bonniers coupés l'An 1774: ce qui donne un total de 56 bonniers soit plus de 40 Ha selon nos mesures actuelles.

Nous avons déjà mentionné que la Taille Jean Doye augmentée d'une partie de la Petite Grosse Borne avait été mise en culture pour une superficie totale de 48 bonniers, selon un relevé du géomètre Liévin dressé en l'An X de la République.

Le nom donné à cette coupe provient de la présence d'une borne de délimitation posée en 1693 marquant la limite du Bois des Waibes avec ceux de Lobbes et dénommée: « Petite Grosse Borne ».

6. La Taille Notre-Dame.

La Taille Notre-Dame fut exploitée notamment en 1772 et comptait 32 bonniers. Elle fut mise en culture sur la fin de l'Ancien Régime, après procès-verbal d'accord (recès) de toutes les Chambres remis au Magistrat.

« Le quatre du mois de février 1790, en assemblée de Messieurs les Bourguemestres et Magistrat de la Ville de Thuin, sur la demande faite par plusieurs Bourgeois de mettre la taille Notre-Dame à terre labourable ou en pâture, il a été recessé de faire ultérieurement assembler messieurs les Bourgeois dimanche sept du présent mois aux lieux et heures ordinaires pour que chaque mairie donne sa délibération. A quel effet les mairies nommeront respectivement leurs députés qui se rendront le lendemain en la chambre magistrale aux onze heures du matin. Par ordonnance

(s) Dereine, greffier »

Chacune des sept mairies de la Ville (Solvaille - Crapaurue - Grand'rue - Piraille - Crepion - Pont - Marché) ayant remis un recès favorable conservé dans nos archives consultables, le Magistrat décida le défrichement de la Taille Notre-Dame, après vente des bois.

Telle était la procédure employé dans notre saine démocratie liégeoise que viendra démolir la Révolution française!

Le relevé dressé par le géomètre Liévin en l'An X de la République mentionne parmi les bois de la Ville mis en culture, la « Taille Notre-Dame » pour 32 bonniers.

Dans la suite, on vendit des parcelles à des particuliers pour y bâtir leur maison. Dans le relevé des propriétés de Thuin en 1888, la Ville était encore propriétaire de 19 Ha06 sur la Taille Notre-Dame

B. Le massif de la Sambre - rive droite.

Après le massif des Waibes, de loin le plus important qui compte encore actuellement plus de 250 Ha, venons-en au massif de la rive droite. Autrefois d'un seul tenant à l'époque du partage des terres par les Francs conquérants, ce massif s'est scindé pour diverses raisons. Nous y distinguerons aujourd'hui le Bois du Feuillu, de minime importance, le Bois de la Roquette et le Bois de Jean Boinval en plusieurs coupes.

1. Le Bois du Feuillu.

Nous avons déjà évoqué dans le chapitre des délimitations anciennes ce toponyme mentionné en 1505 sous la dénomination de Feuilloit. Sous l'Ancien régime, cette coupe fut exploitée notamment en 1770. La superficie indiquée était de 6 bonniers et 3 quartes, soit 4Ha71 selon nos mesures actuelles. La coupe est dénommée Feuillu ou Feuilleut.

Dans le relevé des biens communaux en 1888 la superficie n'est plus que de 3 Ha46. Et les relevés actuels de Nature et Forêts portent exactement la même superficie. En fait « Bois du

Feuillu » est une locution pléonastique, Feuillu désignant l'essence du bois.

2. Le Bois de la Roquette

Il se présente dans le panorama comme un dôme majestueux surplombant la Celle qui confine à la Sambre. La Roquette fut exploitée notamment en 1769 et comprenait alors 9 bonniers (7 bonniers 9 quartes et 30 verges dans un autre acte soit 5Ha90 selon nos mesures actuelles). Dans la relevé de 1888, la Roquette est reprise pour 5Ha21 tandis que dans les relevés actuels la superficie est ramenée à 4 Ha76.90.

Dans d'autres documents, relatifs aux Carrières qui y seront exploitées, le toponyme est précisé: « Roquette Saint-Pierre ». Il trouve son origine - faut-il le préciser? - dans la nature du sol rocailleux.

3. Bois de Jean Boinval.

Nous avons déjà exposé précédemment l'origine toponymique de Jean Boinval qui, malgré ses apparences n'est pas d'ordre anthroponymique mais géographique très ancien: le val du wez à Jambes ou Jambe-wez-Val selon la terminologie médiévale. Pour plus amples explications, relire le précédent exposé ou chapitre des délimitations anciennes.

Ce massif fut exploité en trois coupes respectives de 40, 39 et 34 bonniers, notamment en 1770 (1ère coupe), en 1772 (2ème coupe) et 1773 (3ème coupe). Son total est donc de 112 bonniers, soit environ 85 Ha selon nos mesures actuelles. Dans le relevé de 1888, la superficie mentionnée est de 72 Ha 33 ares pour l'ensemble. Il faut mentionner également que dans le cours du 19e siècle et le premier tiers du 20e, des carrières furent ouvertes aussi dans les Bois de Jean Boinval, mais dans une mesure beaucoup moindre que sur la rive gauche.

Selon les relevés actuels de Nature et Forêts, la superficie de Jean Boinval serait de 84 Ha 34.56.

C. Massif de la Biesmelle.

Ce massif de la vallée de la Biesmelle comprend le bois du Luiseul, d'Ardinsart, de la Foulerie, du Grand Bon Dieu, de l'Ermitage, de St François, du Marteau, de Forestaille ...

1. Le Luiseul.

On ne peut s'empêcher de rêver en évoquant ce site qui remonte à la nuit des temps; si proche du refuge néolithique du Grand Bon Dieu et qui fait penser à un ancien bois sacré. Peut-être, au fond, faut-il chercher de ce côté l'origine étymologique de ce toponyme? Une source aux propriétés quasi miraculeuses complète ce cadre, réhaussé depuis le 18^e siècle d'une chapelle dédiée à la Sainte-Face, avec ses pèlerinages privés de caractère populaire.

Que se cache-t-il derrière ce toponyme Luiseul ou Lugeux, sa forme wallonne? Un culte antique au dieu gaulois Lug? Nous avons étoffé cette hypothèse par ailleurs.

Selon notre relevé de départ de l'ancien régime, la coupe du Luiseul fut exploitée en 1766 et comptait alors 39 bonniers 7 quarts et 18 verges, soit l'équivalent de 29 Ha 88 selon nos mesures actuelles. D'après le relevé officiel de 1888, elle comptait 21 Ha 18. De nos jours, Nature et Forêts ne relève plus que 17 Ha 65.12. Cette taille s'étend depuis le pont du Bas-Marteau jusque la limite avec Ragnies.

2. Ardinsart.

Ce bois dont le nom fleure bon le moyen âge s'étend depuis le pont du Bas-Marteau, le long de la Biesmelle jusque l'Ermitage. Son toponyme signifie sart brûlé (ardé). Sous l'ancien régime, cette taille se dénommait aussi les XII bonniers mais en réalité, le relevé d'exploitation de 1766 comptait 24 bonniers et 21 dans certains autres actes (16 Ha de nos mesures actuelles). Dans le relevé officiel de 1888 Ardinsart est repris pour 18 Ha et dans les relevés d'aménagement actuels de Nature et Forêts pour une superficie de 17 Ha 65.12.

3. Bois de la Foulerie.

A une date indéterminée de la fin du 16^e siècle ou du début du 17^e siècle, le moulin du Bas-Marteau après avoir été une forge ou usine à fer est devenu moulin à écorce et foulerie. La taille qui faisait face au moulin et grimpaît vers le Tienne des Vaches (actuellement le Parnasse) s'appela dès lors tout simplement le « Bois de la Foulerie ».

Selon le relevé de rotation des coupes (1762-1777) que nous utilisons comme point de départ, la Foulerie fut exploitée en 1770 pour une superficie de 9 bonniers, outre un bois planté contigu pour 7 bonniers supplémentaires.

Le relevé des bois communaux de 1888 nous indique pour le bois de la Foulerie une superficie de 8 Ha 53, tandis que les données actuelles de Nature et Forêts mentionnent la coupe de la Foulerie comme contenant 18 Ha 92.07.

4. Autres bois diversement groupés.

a) Le Grand Bon Dieu ou l'Hermitage;

Le toponyme forestier actuel le plus connu à Thuin et à l'étranger est certainement celui dit du Grand Bon Dieu. Or, il n'apparaît jamais ni dans aucun relevé forestier de l'ancien régime ni dans celui de 1888. Mais avec les modifications récentes des nouveaux aménagements, ce toponyme figure pour 24 Ha 49.32. Cependant, il a certainement existé dans le langage populaire bien longtemps avant d'entrer dans la nomenclature officielle des Eaux et Forêts. Au 18^e siècle, on l'appelait encore Bois de l'Hermitage, et bien antérieurement le Bois du Bourdeau.

Le toponyme Grand Bon Dieu provient du grand calvaire bâti en 1725 par les ermites au sein de ce bois.

Celui d'« Hermitage » (ou Ermitage) provient de la construction dans le Bois du Bourdeau, d'un ermitage au 16^e siècle.

Celui de Bois du Bourdeau, le plus ancien, provient vraisemblablement du bas latin « bordellum » qui signifiait construction

en planches. Un toponyme identique est présent en 1438 à Châtelet. A Thuin il ne nous est connu que par la relation du siège de 1654, époque où il était encore usité.

Souvent groupé, lors des ventes publiques avec d'autres coupes plus petites comme celle de St François ou du Haut-Marteau, le bois de l'Hermitage comptait une bonne trentaine de bonniers. Une importante partie fut exploitée en 1771 (en même temps que la taille de St François) pour 23 bonniers, tandis que le «Residu de l'Hermitage » fut exploité en 1773 pour 16 bonniers. Selon d'autres sources, ces deux tailles avaient une superficie de 33 bonniers 4 quarts et 18 verges soit 25 Ha 16.

Dans le relevé de l'An 1888, le bois de l'Ermitage est repris pour 27 Ha 46, St François pour 0 Ha 02 (après défrichages) et le Haut-Marteau pour 0 Ha 15 (après défrichage).

Selon les aménagements actuels de Nature et Forêt, l'Ermitage et St François ensemble sont portés pour 14 Ha 42.52 tandis que le Bois du Grand Bon Dieu est porté pour 24 Ha 49.32.

b) Les tailles mobiles.

Pour être complet, mentionnons encore certaines tailles mobiles. Il existe un certain « Bois Planté de St François » qui fut exploité en 1775 pour 10 bonniers 2/3. Il arrivait souvent aussi sous l'ancien régime des conversions de certains bois en terres utilisées pour un certain temps avec un retour ultérieur à l'état boisé. Dans ce domaine, la Ville de Thuin possédait les Maroëlls dites de Biesmes pour 17 bonniers et 6 quarts (13 Ha 19) et la Taille dite également de Biesmes pour 19 bonniers 8 quarts et 15 verges (14 Ha 86) relevés par le géomètre Liévin l'An X de la République.

Il y avait aussi les Petites Maroëlls portées en 1888 parmi les propriétés boisées pour 12 Ha 28 et les Grandes Maroëlls portées dans le même relevé comme sarts communaux pour 14 Ha 42. Mentionnons, pour terminer le massif forestier de la Biesmelle que Nature et Forêt indique sous la dénomination de Forestaille, soit une coupe de 8 Ha 57.08 sur Biesmes avec peut-être une partie sur Thuin.

II. Autrefois sous juridiction du Seigneur Abbé de Lobbes

A. Observations préliminaires

Outre les bois situés dans sa juridiction propre, la ville de Thuin possédait diverses coupes, depuis le grand partage de 1292, situées à Ragnies et Biercée dépendant de la juridiction du Seigneur-Abbé de Lobbes. La ville a conservé ces bois jusqu'à nos jours.

B. Bois de Thuin sur Ragnies.

Comme nous ne désirons examiner dans ce travail que les bois appartenant proprement à Thuin (à l'exclusion de ceux entrés dans notre patrimoine par les manoeuvres politiques connues sous le nom de fusion des communes), nous ne considérerons ici que les Bois de la Folie et Grignard qui nous appartiennent depuis le partage de 1292 ci-avant évoqué.

I. Toponymes anciens conservés

1. Le Bois de la Folie.

Comme nous l'avons expliqué pour le Bois du Feuillu, celui de la Folie constitue une forme pléonastique et répétitive, Folie venant de « Feuillu » qui s'avère être la catégorie dominante des bois de chez nous. En effet, tel est bien le sens de ce toponyme qui n'a rien à voir avec la maladie mentale.

Depuis le partage des bois opéré en 1292 entre l'abbaye de Lobbes et Thuin, la Folie et Grignard qui lui est contiguë n'a cessé de faire partie intégrante du patrimoine thudinien.

Dans le relevé de la rotation des coupes du 18^e siècle (1762-1777) prise comme base de départ, la Folie fut exploitée en deux coupes: 31 bonniers en 1765 et le « résidu » (selon le terme de l'époque) soit 30 bonniers en 1767, soit un total de 61 bonniers équivalant à 46 Ha selon nos mesures actuelles.

Le rapport administratif des biens communaux de 1888 mentionne la Folie et Grignard ensemble pour un total de 59 Ha 77 dont il faut soustraire 19 Ha 04 livrés à la culture au début de ce 19e siècle soit un solde boisé de 40 Ha 73 pour les deux coupes.

Dans les relevés actuels de Nature et Forêt, le bois de la Folie est porté pour 54 Ha 81.10 (et celui de Grignard pour 6 Ha 34.20) ce qui donne un total de 61 Ha 15.30 donc largement supérieur au calcul de 1888.

2. Bois de Grignard.

Ce toponyme était généralement accolé à celui de la Folie, ainsi que nous venons de le voir. En fait, la coupe de Grignard est la coupe terminale du massif de la Folie et s'étend jusque la Sambre par delà le chemin de fer en face du site de Grignard (Sars-la-Buissière).

Ce site qui comprenait dans les temps préhistoriques un oppidum gaulois doit son nom à la tribu des Grundii qui l'habitait. On ignore comment ce toponyme a traversé la Sambre pour venir s'implanter en terre liégeoise et étendre le lieu-dit au Bois de Viller (chemin de Grignard).

Selon les relevés d'ancien régime, la coupe de Grignard a été exploitée en l'An 1762 pour une contenance de 46 bonniers et dans un autre relevé pour 45 bonniers, soit 34 Ha.

Dans le rapport administratif de 1888 l'ensemble de la Folie et de Grignard, comme nous l'avons exposé ci-dessus, était de 59 Ha 77 dont il fallait déduire 19 Ha 04 livrés entretemps à la culture, soit un solde boisé pour les deux coupes, de 40 Ha 73.

Actuellement Nature et Forêt reprend la Folie pour 54 Ha 81.10 tandis que le bois de Grignard est repris pour 6 Ha 34.20.

II. Toponymes forestiers anciens disparus.

Autrefois, la Ville de Thuin possédait encore sur le territoire de Biercée deux bois issus du partage de 1292: le Charniat et la Taille Palette. Ils ont tous deux été mis en culture au début de l'époque contemporaine.

1. Le Bois du Charniat.

L'origine de ce toponyme est discutée. Certains historiens ayant, par hypothèse, placé la bataille de la Sabis rapportée par Cesar dans notre Thudinie, la situent à Biercée et le Charniat serait le lieu-dit conservé de ce charnier de l'An 58 avant notre ère. Pour d'autres, la signification est apparemment beaucoup plus simple et proviendrait de l'essence dominante de ce bois: le charme qui se dit dans le langage wallon de nos ancêtres « du tcharne ». Ce Charniat serait tout bonnement un bois de charmes.

Sous l'Ancien Régime, le « Charnia » fut exploité notamment en 1771 sur une superficie de 35 bonniers.

Dans le relevé établi par le géomètre Liévin en l'An X de la République, le Charniat était déjà mentionné comme mis en culture pour une superficie de 35 bonniers, et la Taille Palette pour 58 bonniers.

Et dans le rapport administratif de 1888, les sarts groupés de la Taille Palette et du Charniat sont mentionnés pour 39 Ha 57 ares.

2. La Taille Palette.

Ce toponyme « Palette » dont l'étymologie nous est inconnue fut employé du 12e au 16e siècle dans le sens de défroques, lambeaux d'étoffes, haillons ... Alain Chartier au 15e siècle écrit: « *Arbres et semences jectées et pendans au travers par paletteaux* » c'est apparemment, un toponyme dépréciatif, mais on ne voit pas bien sa signification hic et nunc.

La Taille Palette fut exploitée en 1765 pour 30 bonniers et en 1767 pour un solde (appelé résidu) de 30 bonniers également.

Dans le rapport administratif de 1888, - nous l'avons dit à propos du Charniat -, cette dernière coupe et la Taille Palette, converties en sarts, sont repris conjointement pour 39 Ha 57.

Conclusion provisoire.

Dans le prochain numéro du « Haut Pays de Sambre » et dans un court article, nous étudierons (pour être complet) la seule acquisition forestière effectuée par la ville de Thuin depuis la formation de son patrimoine médiéval d'origine monastique. Il s'agit d'un « placement » en nature voulue par l'Etat Belge après la première guerre mondiale.

Nous étudierons aussi dans ce prochain article les « Modes d'exploitations des coupes forestières, tant sous l'Ancien Régime qu'à l'époque contemporaine (où l'extraordinaire développement industriel donnera des débouchés nouveaux et très importants dans le domaine des Bois de Mines) ».

G-H. CONREUR

TOUS DROITS RESERVES